

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article1242>

# **Bush aurait autorisé des milliers de mises sur écoutes**

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : samedi 17 décembre 2005

---

**Spyworld Actu**

---

**Le président américain George Bush aurait autorisé après le 11 septembre 2001 la mise sur écoute de plusieurs milliers de personnes aux Etats-Unis sans mandat de la justice, révèle le "New York Times". La Maison Blanche n'a pas démenti l'information.**

La secrétaire d'Etat Condoleezza Rice a déclaré qu'elle n'allait pas "s'exprimer sur des activités de renseignement, les activités de renseignement, par nature, étant des activités sensibles qu'il ne faut pas compromettre". La même stratégie a été adoptée par le porte-parole de la Maison-Blanche Scott McClellan, lors d'un point de presse agité.

Face aux premières demandes publiques d'enquête sur cette affaire, Mme Rice et M. McClellan ont cependant réaffirmé, de manière générale, la totale légalité de l'action antiterroriste du président.

Selon le "New York Times", le président a signé en 2002 un ordre permettant à l'une des agences de renseignement les plus secrètes, l'Agence pour la sécurité nationale (National Security Agency, NSA), d'espionner les communications téléphoniques et électroniques des Etats-Unis vers l'étranger sans solliciter au préalable un mandat de la justice.

Cette directive présidentielle, signée en 2002 et gardée secrète, a été appliquée pendant plusieurs années. Les appels et la correspondance électronique de plusieurs centaines, peut-être plusieurs milliers de personnes, américaines ou étrangères mais se trouvant aux Etats-Unis, ont ainsi été surveillés au cours des trois dernières années.

Or il s'agit d'une rupture majeure dans la pratique de collecte du renseignement. Des responsables ont mis en doute la légalité de ces écoutes, à un moment où la politique antiterroriste de l'administration Bush suscite déjà de vives inquiétudes.

*Post-scriptum :*

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?si...>